



## Plainte pour dénonciation calomnieuse

-----  
Par Ouna

Bonsoir,

Je ne sais qui vers qui me tourner alors je pose ma question ici au mois de février j'ai appelé la femme de mon ex et elle a porté plainte contre moi ,j'ai eu un avertissement pour cela au mois de juin et là je reçois encore une convocation de la police pour me dire que cette même femme a reporté plainte contre moi pour des appels malveillants alors que depuis le mois de février je ne l'ai plus appelé, que faire car ça me démoralise, j'ai déjà eu un avertissement et cela nuit à ma santé, ça devient pénible, elle continue car elle n'a pas eu gain de cause la première fois, répondez moi svp,merci.

-----  
Par TUT03

Bonjour

elle a déposé plainte, elle va devoir apporter les preuves de ce qu'elle avance, c'est à dire la trace de vos appels et messages éventuels ainsi que le contenu, la durée, la fréquence ..

si vous n'avez pas renouvelé vos appels ou messages, ni contacts sur les réseaux sociaux, vous devez le déclarer aux forces de l'ordre et attendez, la plainte sera peut être classée

-----  
Par Ouna

Merci pour votre réponse, je l'ai bloqué partout que ça soit réseaux sociaux ou téléphone etc....je n'ai rien fait du tout ,ni appels, ni messages, ni rien.

-----  
Par Ouna

Bonjour, j'aimerais avoir d'autres témoignages ou conseils si jamais quelqu'un a vécu la même chose que moi car cette femme veut me détruire sûrement et veut me pourrir ma vie,aidez moi svp je ne dors plus tellement je suis angoissée.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte pour harcèlement à l'encontre de cette personne.

-----  
Par Ouna

Merci pour vos conseils

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

à toutes fins utiles, de l'information ci-après :

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm[/url]